



Table ronde ADS du 15/01/2010 9h30-12h15

La réunion s'est tenue sous la présidence de M. Queva, DGRH, et en présence de M. Cambounet, M. Retailleau, M. Lenoble, Mme Crespeau, Mme Eysette, d'une part, de Marie Paule Georgel, des représentants des 7 organisations syndicales et de collègues ADS d'autre part.

Après avoir motivé le retard de la tenue de cette table ronde du fait des difficultés rencontrées par la DGRH pour fixer une date...M. Queva a demandé à chaque organisation syndicale de s'exprimer sur le sujet :

Cf. déclaration ci-jointe du SNABF Solidaires portées par Gilles Pilato, Secrétaire Général.

De manière générale, toutes les expressions syndicales ont principalement porté sur :

- les effets du PAIT,
- la charge de travail,
- la diversité des activités exercées,
- les champs électromagnétiques,
- la promotion interne,
- l'accès à l'intranet,
- la tenue vestimentaire,
- les revendications salariales (primes de garde, coefficient de pondération, accès au niveau 4...)
- l'intégration statutaire,
- la création d'un corps de sécurité unique,
- le projet RDG3.

En réponse à toutes les questions posées par les Organisations syndicales et les ADS présents, M. Queva a tout d'abord tenu à souligner l'initiative forte de la DGRH en matière de promotion interne (en précisant à la demande des OS...),. Il a ensuite indiqué la création d'un plan d'action senior portant sur de nombreuses actions de formation en faveur des ADS. Il a enfin chargé M. Cambounet d'apporter les réponses aux questions posées.

Après un bref rappel des différentes évolutions apportées par la Banque au dispositif de surveillance et de sécurité du réseau (principalement : RDG1 et RDG2) M. Cambounet a indiqué que le projet RDG3 ne lui convenait plus et qu'il préférerait parler aujourd'hui du projet **SDS** (Surveillance à Distance des Sites). En tout état de cause, il ne s'agit pas, selon lui, de vidéo surveillance et cela ne remet pas en cause la pluralité des centres de rattachement. Une adaptation des plannings serait envisagée.

Ce projet SDC, surveillance pendant les heures ouvrées et non ouvrées, constituerait une sorte de 3^{ème} clé virtuelle en plus de celle du caissier et du contrôleur.

M. Cambounet a annoncé, à la surprise apparente de H. Queva, la mise à l'ordre du jour de ce dossier SDS au CCE d'avril

Nous avons obtenu l'engagement du DGRH que des négociations aient lieu avec les organisations syndicales, préalablement au CCE, si la mise en œuvre du projet SDS entraînait des modifications importantes des conditions de travail et des conséquences sur l'emploi des ADS.

L'ergonomie générale des centrales d'alarme sera modernisée en intégrant dans les prochaines versions une interface graphique plus conviviale.

Les centrales actuelles ont atteint leur niveau de développement maximum, leur renouvellement prochain s'inscrira dans le projet SDS.

Il a confirmé le rôle important des ADS et la nécessité de faire évoluer cette activité en conservant le principe des plannings normatifs (qui évolueront sans doute à l'avenir pour intégrer de nouvelles contraintes).

Concernant la fourniture d'uniformes, polos, T-shirt, parka..., si les responsables d'unité les jugent nécessaires, ils peuvent les commander auprès de la Banque sur le budget régional.

Des études ont été menées par des organismes de contrôle (APAVE, ACRAM ...) dans les PCS de ROUEN, BORDEAUX, NIMES et un en Ile de France : résultats en juillet 2009, communiqués aux régionaux concernés qui avaient l'autorisation de les diffuser. Aucun seuil de nuisance n'était atteint, les résultats étant très en dessous des normes. M. Quéva a confirmé que les résultats étaient à la disposition des instances sociales (CE et CHSCT). **Nous avons demandé la consultation systématique des CHSCT sur ce sujet.**

M. Cambounet s'est dit opposé au nivellement des niveaux entre agents des succursales rattachées et succursales de rattachement, au prétexte de différences notables entre les sujétions et les conditions de travail de chacun.

Par contre, pour les ADS des succursales de rattachement, il n'est pas opposé à des évolutions substantielles, rapidement.

La DGRH a confirmé que lors de la reprise de fonction d'un AMA dans un PCS, un avenant au contrat suffisait (et non pas un nouveau contrat).

L'accès à l'Intranet depuis les PCS pose toujours problème, pour M. Cambounet il s'agissait de contraintes de sécurité et de place. Pour ce qui est de la place disponible dans les PCS, le problème pourrait être réglé facilement, par contre pour ce qui est de la sécurité, il doit reprendre l'attache de l'OI.

Et toujours la même réponse de M. Quéva sur l'intégration sous statut des ADS : refus. Au prétexte que les missions exercées par les agents de sécurité du siège et les agents de surveillance du réseau étaient différentes.

En fin de réunion, M. Quéva a annoncé que les réflexions sur le projet SDS déboucheront sur une Commission du Personnel, au cours de laquelle il recueillera les propositions des organisations syndicales.